

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE
MUNICIPALITÉ SAINT-EUGÈNE-DE-LADRIÈRE**

SEANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2015

A la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité Saint-Eugène-de-Ladrière tenue à la salle du conseil municipal, 155 rue principale, lundi, le 6 juillet 2015 à 19h30.

Sont présents: Madame Julie D'Astous et Messieurs Renaud Fortin, Sylvain Caron, Stéphane Berger, Fernand Caron et Pascal D'Astous tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Gilbert Pigeon. La directrice générale & secrétaire-trésorière, madame Christiane Berger est aussi présente.

RÉSOLUTION 143-2015 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Stéphane Berger, appuyé par monsieur Fernand Caron et résolu à l'unanimité que la présente assemblée soit ouverte à 19h30. Le quorum requis est constaté.

RÉSOLUTION 144-2015 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Julie D'Astous, appuyé par monsieur Pascal D'Astous et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour est adopté .

RÉSOLUTION 145-2015 ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1 JUIN 2015

Les membres du conseil ayant tous reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 1 juin 2015, la résolution suivante est adoptée :

Il est proposé par monsieur Sylvain Caron , appuyé par madame Julie D'Astous et résolu à l'unanimité que le procès-verbal est adopté.

RAPPORT DES COMITÉS :

- Le représentant de la Corporation de développement informe le conseil de la présentation d'un projet de réfection du parc municipal auprès du programme DEC.
- Le représentant donne les résultats de juin de l'OTJ
- Aucun point en rapport avec la bibliothèque

Le rapport de l'inspecteur municipal fait mention des permis délivrés : Club L'étang du Moulin (pont), Michael Ouellet, Carl Therriault, Bergerie Viel et Malenfant, Michael Jolin, Yves D'Astous et Jacques Therriault.

Rapport du directeur des travaux publics : monsieur Therriault demande au conseil, l'approbation pour débiter les travaux de nivelage et pose de gravier sur le rang 4 ouest.

PRÉSENTATION DES ÉTATS DE RÉSULTATS POUR LE 2^E TRIMESTRE

La directrice générale présente les états de résultats comparatifs

RÉSOLUTION 146-2015 APPROPRIATION DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ

il est proposé par monsieur Renaud Fortin, appuyé de madame Julie D'Astous et adopté à l'unanimité d'approprier un montant de **4,915.00\$** de l'excédent de fonctionnement non affecté aux postes budgétaires déficitaires suivants :

02 320000 455	68.00\$	02 32000 521	3,231.00\$
02 41400 522	117.00\$	02 41400 649	1,499.00\$

RÉSOLUTION 147-2015 ADOPTION DES COMPTES

Les membres du conseil ayant tous reçu et pris connaissance de la liste des comptes à payer, il est proposé par monsieur Stéphane Berger, appuyé de monsieur Sylvain Caron et adopté à l'unanimité que le conseil approuve et autorise le paiement des comptes présentés dans cette liste pour un montant total de **34,237.12\$**.

RÉSOLUTION 148-2015 PROJET PRÉSENTÉ DANS LE CADRE DU PROGRAMME « NOUVEAUX HORIZONS » POUR LES AÎNÉS

ATTENDU QU' : un projet de rénovation de la salle communautaire est présenté dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés par le Club des 50 ans et plus de Saint-Eugène-de-Ladrière;

ATTENDU QUE : la salle communautaire est un immeuble appartenant à la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière et dont la gestion est assurée par l'Œuvre des terrains de jeux (O.T.J.) de Saint-Eugène-de-Ladrière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Julie D'Astous, appuyé de monsieur Renaud Fortin et adopté à l'unanimité que la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière consent à la réalisation des travaux de rénovation de la salle communautaire lui appartenant et située au 15, rue du Campagnard et par ailleurs, appuie le projet présenté par le Club des 50 ans et plus de Saint-Eugène-de-Ladrière auprès du programme « Nouveaux Horizons pour les aînés » .

RÉSOLUTION 149-2015 PROJET ÉOLIEN NICOLAS RIOU

ATTENDU QU' : une consultation publique sera tenue par le BAPE à St-Mathieu-de-Rioux en regard du projet éolien Nicolas Riou;

ATTENDU QUE : la Municipalité de St-Eugène-de-Ladrière désire intervenir afin de proposer des options de chemins d'accès pour les travailleurs pendant la réalisation du projet d'implantation du parc éolien Nicolas Riou;

ATTENDU QUE : la municipalité de St-Eugène-de-Ladrière demande l'appui de la MRC de Rimouski-Neigette relative à la proposition de chemins d'accès;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Fernand Caron, appuyé de madame Julie D'Astous et adopté à l'unanimité d'autoriser le maire, monsieur Gilbert Pigeon à intervenir à la consultation publique en raison de la proposition d'option de chemins d'accès pour l'implantation du projet éolien Nicolas Riou sur le territoire de la Seigneurie Nicolas Rioux à St-Eugène-de-Ladrière.

RÉSOLUTION 150-2015 ADOPTION DE LA POLITIQUE SUR LE HARCÈLEMENT

ATTENDU QUE : la municipalité est membre de la Mutuelle de prévention en santé et sécurité créée par la FQM ;

ATTENDU QUE : la Mutuelle soumet à chaque municipalité participante, un plan d'actions à exécuter afin de favoriser la prévention au niveau de la santé et sécurité au travail;

IL est proposé par monsieur Stéphane Berger, appuyé de monsieur Pascal D'Astous et résolu que la municipalité de St-Eugène-de-Ladrière adopte une politique sur le harcèlement au travail pour l'ensemble des employés afin de répondre aux exigences du plan d'actions proposé par la Mutuelle de prévention et par ailleurs autorise la formation d'un comité chargé du traitement des plaintes composé de la direction générale et de deux élus.

RÉSOLUTION 151-2015 ADOPTION DE LA POLITIQUE D'ASSIGNATION TEMPORAIRE

ATTENDU QUE : la municipalité est membre de la Mutuelle de prévention en santé et sécurité créée par la FQM ;

ATTENDU QUE : la Mutuelle soumet à chaque municipalité participante, un plan d'actions à exécuter afin de favoriser la prévention au niveau de la santé et sécurité au travail;

IL est proposé par monsieur Pascal D'Astous , appuyé de monsieur Fernand Caron et résolu que la municipalité de St-Eugène-de-Ladrière adopte une politique d'assignation temporaire en cas de blessures au travail pour l'ensemble des employés afin de répondre aux exigences du plan d'actions proposé par la Mutuelle de prévention.

RÉSOLUTION 152-2015 ADOPTION DE LA POLITIQUE RELATIVE À L'USAGE DE DROGUES, ALCOOL SUR LES LIEUX DE TRAVAIL

ATTENDU QUE : la municipalité est membre de la Mutuelle de prévention en santé et sécurité créée par la FQM ;

ATTENDU QUE : la Mutuelle soumet à chaque municipalité participante, un plan d'actions à exécuter afin de favoriser la prévention au niveau de la santé et sécurité au travail;

IL est proposé par monsieur Sylvain Caron , appuyé de monsieur Renaud Fortin et résolu que la municipalité de St-Eugène-de-Ladrière adopte une politique relative à l'usage de drogues et alcool au travail pour l'ensemble des employés afin de répondre aux exigences du plan d'actions proposé par la Mutuelle de prévention.

RÉSOLUTION 153-2015 AUGMENTATION DE COUVERTURE D'ASSURANCES

ATTENDU QUE : des rénovations extérieures à la salle communautaire ont été effectuées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Stéphane Berger, appuyé de madame Julie D'Astous, et adopté à l'unanimité d'augmenter, à compter de ce jour, la couverture d'assurance d'un montant de **30,000\$** supplémentaire pour le bâtiment du 15, rue du Campagnard identifié comme la salle communautaire.

RÉSOLUTION 154-2015 RÉAJUSTEMENT DES HONORAIRES DES ARCHITECTES GOULET ET LABEL

ATTENDU QUE : suite aux changements apportés au plan du garage municipal, les architectes Goulet et Lebel demande un ajustement de leurs honoraires;

IL est proposé par monsieur Sylvain Caron , appuyé de monsieur Stéphane Berger et résolu d'accepter le réajustement d'honoraires des architectes Goulet et Lebel pour un montant totalisant **18,000\$** excluant les taxes en regard du projet de construction du garage municipal.

RÉSOLUTION 155-2015 PRIME À L'ÉTABLISSEMENT

CONSIDÉRANT QUE : le programme incitatif à l'établissement de nouveaux résidents lancé par la Corporation de développement de Saint-Eugène-de-Ladrière est toujours actif;

CONSIDÉRANT QUE : le suivi de ce programme est effectué en collaboration avec la municipalité;

CONSIDÉRANT QU' : un rapport citant les noms de propriétaires et indiquant les montants à verser à chacun est soumis;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par madame Julie D'Astous, appuyé par monsieur Fernand Caron et résolu à l'unanimité d'accorder une subvention à la Corporation de développement de Saint-Eugène-de-Ladrière, équivalente à **la dernière portion** des montants à verser, soit **3,970.19\$**.

RÉSOLUTION 156-2015 PREMIER VERSEMENT POUR LES COÛTS RELATIFS À L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

ATTENDU QUE : la SADC de la Neigette accompagne les municipalités participantes à l'entente;

ATTENDU QUE : chaque municipalité participante accepte de contribuer au coût du projet de développement durable;

Il est proposé par monsieur Pascal D'Astous, appuyé de monsieur Sylvain Caron et résolu de verser la première contribution de **2,000\$** établie au protocole d'entente pour l'année 2015.

RÉSOLUTION 157-2015 PAIEMENT DES TRAVAUX DE REVÊTEMENT EXTÉRIEUR DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE

Il est proposé par monsieur Fernand Caron, appuyé de monsieur Pascal D'Astous et résolu unanimement de payer en totalité les travaux de revêtement extérieur de la salle communautaire au montant de **23,010\$** excluant les taxes à Menuiserie Gérald Pigeon de St-Eugène-de-Ladrière.

RÉSOLUTION 158-2015 FACTURE POUR L'ENTRÉE EST DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE

Il est proposé par madame Julie D'Astous, appuyé de monsieur Renaud Fortin et résolu unanimement de payer la facture au montant de **1,500\$** excluant les taxes relative à l'entrée est de la salle communautaire , à Menuiserie Gérald Pigeon de St-Eugène-de-Ladrière.

RÉSOLUTION 159-2015 APPUI À LA DEMANDE DE RÉGULARISATION DE MESURES DE TERRAINS AUPRÈS DE LA CPTAQ

ATTENDU QUE : madame Martine Bélanger et monsieur Mario Bérubé, propriétaires du lot numéro 4146308, ont transmis à la municipalité le formulaire pour une demande de régularisation de mesures de terrain bénéficiant d'un droit acquis pour la résidence située au 698, rang 5 est à Saint-Eugène-de-Ladrière;

ATTENDU QUE : la demande a pour but de permettre aux propriétaires cités plus haut, de céder tous les droits qu'ils peuvent prétendre et avoir dans les lots appartenant à 9082-7742 Québec inc. sous les numéros 4146455 et 4146532 , les lots contigus au lot visé par la demande ;

ATTENDU QUE : par ailleurs, la demande a pour but de permettre au propriétaire des lots sous les numéros 4146455 et 4146532 appartenant à à 9082-7742 Québec inc. de céder tous les droits qu'il peut prétendre et avoir dans le lot 4146308 appartenant à madame Martine Bélanger et monsieur Mario Bérubé, lot visé par la demande;

ATTENDU QUE : le lot visé portant le numéro 4146308 est utilisé à des fins résidentielles et sera acquis par un agriculteur, monsieur Guy Viel , copropriétaire de Ferme Ladrière inc. de St-Eugène-de-Ladrière et n'occasionnera aucun impact sur les activités agricoles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Stéphane Berger, appuyé de madame Julie D'Astous, et adopté à l'unanimité que la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière recommande à la Commission de protection agricole du Québec d'accepter la demande de madame Martine Bélanger et monsieur Mario Bérubé permettant de régulariser les mesures de terrain bénéficiant d'un droit acquis pour la résidence du 698, rang 5 est .

RÉSOLUTION 160-2015 ENSEIGNES À L'ENTRÉE DE LA MUNICIPALITÉ ET AU BUREAU MUNICIPAL

ATTENDU QUE : le conseil municipal désire réaménager la rocaille située devant le bureau municipal et y ajouter une enseigne pour inscrire le numéro civique du bureau;

ATTENDU QU' il y a lieu de remplacer l'enseigne de bienvenue à l'entrée du village;

ATTENDU QUE : deux fournisseurs ont soumis leurs propositions pour les deux enseignes en question;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berger, appuyé de monsieur Renaud Fortin et résolu unanimement d'accepter la proposition la plus basse d'Impression JYC Design de Rimouski au montant de **4,250\$ plus les taxes** pour deux enseignes d'aluminium avec les poteaux, bases métalliques, gabarit pour couler le béton **sauf** l'installation et livraison.

Impression design	4,250\$ + taxes
Gagnon Image	6,660\$ + taxes

RÉSOLUTION 161-2015 GRANDS RENDEZ-VOUS DES RÉGIONS

CONSIDÉRANT QUE le premier ministre du Québec s'est engagé à établir une relation de partenariat entre les municipalités et le gouvernement;

CONSIDÉRANT QUE le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire s'est engagé à effectuer une réelle décentralisation des pouvoirs et des leviers financiers vers les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE nous sommes des élus avec toute la légitimité pour agir;

CONSIDÉRANT QUE 93 % de l'ensemble des MRC et des municipalités du Québec ont participé à une vaste consultation menée par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) sur les priorités du milieu municipal;

CONSIDÉRANT QUE quelque 400 délégués ont été très clairs sur leurs ambitions à l'occasion du Grand Rendez-vous des régions, le 3 juin 2015;

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation des normes et des exigences du gouvernement du Québec impose de lourdes charges financières aux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les conséquences du Pacte fiscal transitoire sont insoutenables et qu'il y a urgence d'agir;

CONSIDÉRANT QU'il est impératif qu'un nouveau Pacte fiscal soit signé avant la préparation des budgets municipaux de 2016;

Il est proposé par madame Julie D'Astous et appuyé par monsieur Sylvain Caron et résolu à l'unanimité des membres du conseil de la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière:

D'APPUYER la FQM dans sa volonté de participer en équipe à la négociation du prochain Pacte fiscal dans la mesure où les régions trouveront leur compte;

DE DEMANDER à la FQM de ne signer le prochain pacte fiscal que si et seulement si les éléments suivants s'y retrouvent :

- des moyens financiers qui suivent les nouvelles responsabilités vers l'autonomie des municipalités et des MRC;
- une diversification des revenus à l'avantage de toutes les régions du Québec;
- des leviers financiers spécifiques au milieu rural et aux municipalités dévitalisées;
- des orientations sur l'allègement de la reddition de comptes.

RÉSOLUTION 162-2015 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur Stéphane Berger , appuyé par monsieur Renaud Fortin et résolu à l'unanimité à 23 h.35

Je, Gilbert Pigeon, reconnait qu'en signant le procès-verbal, je signe toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal.

Gilbert Pigeon maire

Christiane Berger
Dir.gén & sec/trésorière